



## Compte rendu de la réunion du Conseil de l'ED 3LA

Mardi 27 novembre 2018, 13h

Lyon 2, 16, quai Claude-Bernard, salle CR05

*Présent-es* : Pierluigi BASSO (Lyon 2, ICAR), Jean-Luc BAYARD (ENSASE, Saint-Étienne), Halima BENCHIKH-LEHOCINE (doctorante, ENS Lyon, HiSoMA), Gilles BONNET (Lyon 3, Marge), Éric BORDAS (directeur adjoint ED 3LA, ENS Lyon, IHRIM), Antonio CLOSA (secrétariat ED 3LA, Lyon 3), Dorota DAKOWSKA (Lyon 2, Triangle), Heather DYCHE (doctorante, Lyon 2, représente Cécile Poix), Olivier FERRET (directeur ED 3LA), Stéphane GIOANNI (Lyon 2, HiSoMA), Denis JAMET (Lyon 3, CEL), Maxime JEBAR (doctorant, Lyon 2), Évelyne LLOZE (directrice adjointe ED 3LA, UJM, CELEC), Danièle MEAUX (UJM, CIREC), Claire PEREZ (doctorante, Lyon 3, HiSoMA), Alain POIRIER (CNSMD), Vincent RENNER (Lyon 2, CRTT), Françoise ROSE (Lyon 2, DDL), Julie SERMON (Lyon 2, Passages XX-XXI), Pascale TOLLANCE (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 2).

*Excusé-es* : Éric DAYRE (ENS Lyon, CERCC, procuration à Éric Bordas), Pierre GUINARD (Bibliothèque municipale de Lyon), Bertrand JACQUET (secrétariat ED 3LA, Lyon 2, procuration à Antonio Closa), Hélène LAFONT-COUTURIER (Musée des Confluences), Emmanuel MARIGNO (CELEC, UJM), Jalad Berthelot OBALI (doctorant, UJM) ; Élisabeth VAUTHIER (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 3, procuration à Denis Jamet), Mathilde WALTON (Villa Gillet).

### **0. Informations relatives à l'organisation de l'équipe de direction de 3LA**

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, Olivier Ferret signale les changements récemment intervenus dans l'organisation de l'équipe de direction de l'ED :

- Pascale Tollance (LCE) remplace Heather Hilton (CRTT) à la direction adjointe de l'ED pour Lyon 2 et Éric Bordas (IHRIM) remplace Carlos Heusch (CIHAM) à la direction adjointe de l'ED pour l'ENS. Les membres du Conseil remercient vivement H. Hilton et C. Heusch pour l'énergie et le temps que l'une et l'un ont mis au service de 3LA depuis le début de leurs mandats respectifs.
- Afin d'assurer une meilleure représentation des unités de recherche au sein du Conseil, avec l'accord d'Isabelle von Bueltzingsloewen (vice-présidente recherche de Lyon 2), à la suite du changement de direction de LCE (représenté jusque-là par son ancien directeur Ralf Zschachlitz et désormais par P. Tollance), Vincent Renner (CRTT) siège dorénavant avec voix délibérative ; Julie Sermon (directrice adjointe de Passages XX-XXI) remplace Bérénice Hamidi-Kim.
- Lyon 2 a signifié son refus de voir désormais prise en compte, dans le cadre des heures versées, *via* l'UdL, à l'établissement, la reconnaissance de service attribuée jusque-là à Anne-Marie Mortier pour le travail consacré à l'organisation des formations et à la mise à jour de la base de données de l'ED. Cette décision

complicque sensiblement le mode de fonctionnement de 3LA alors que se dessine la perspective de la préparation du dossier d'évaluation par l'HCERES (voir, ci-dessous, point 12).

- Afin que cette décision n'ait pas de conséquences trop fâcheuses sur la qualité du service proposé aux doctorant·es cette année, notamment au niveau de l'accompagnement pour le choix des formations, il faudrait prévoir l'augmentation des vacances administratives effectuées par Lauralie Chatelet, doctorante de Lyon 3, chargée de la constitution des groupes. Le Conseil approuve cette disposition : le montant des heures de vacation, pour le deuxième semestre de l'actuelle année universitaire, sera fixé lors de la prochaine réunion. Dans la perspective du remplacement de L. Chatelet, dont la thèse est avancée, le Conseil suggère que ces vacances pourraient, l'an prochain, être assurées en binôme avec un·e autre doctorant·e afin d'assurer la transition. À la demande d'un membre du Conseil, une fiche de poste sera définie et présentée lors de la prochaine réunion.
- À plus long terme, O. Ferret lance un appel à candidatures auprès des collègues des autres établissements pour reprendre le travail de coordination des formations assuré jusqu'à l'an dernier par A.-M. Mortier, moyennant une reconnaissance de service de 21h, si les dispositions en vigueur dans leur établissement employeur leur permet de l'inclure dans leur service statutaire.

### 1. Bilan de la campagne d'attribution des contrats doctoraux 2018 (voir Annexe 1)

*Rappels :*

- le dossier de candidature à un contrat doctoral comporte obligatoirement un avis motivé des directeur/trices de thèse pressenti·es. Dans certains cas, cet avis a été cette année jugé insuffisamment détaillé : le jury considère qu'un avis laconique signifie implicitement un soutien du bout des lèvres.
- En raison du faible nombre des supports attribués par les établissements, un·e directeur/trice ne peut pas espérer, chaque année, voir plus d'un·e doctorant·e obtenir un contrat sous sa (co)direction. Dans l'éventualité où plusieurs candidatures seraient présentées, les avis émis doivent permettre au jury de comprendre quelle est la candidature soutenue de manière prioritaire.

Équilibres entre unités de recherche et secteurs disciplinaires :

sections CNU	Lettres			Langues				Linguistique		Arts
	08	09	10	11	12	14	15	07	08	18
CDU (12)		3	1		1			3	1	3
CDSN (Lyon, 9)	1	2		2	1	1	1			1

Bilan :

CDU (12)	4	1	4	3
CDSN (Lyon, 9)	3	5	0	1

On observe un faible nombre de contrats attribués à des projets en Langues (CDU), quelque peu compensé par les CDSN.

Les représentant-es de l'ENS signalent une nouveauté dans l'attribution des CDSN à partir de l'an prochain : le Ministère veillant à ce que la localisation des contrats soient plus largement répartie sur le territoire, les candidat-es doivent désormais prévoir deux directions de thèse (avec le même sujet ou sur deux sujets différents) notamment si l'un-e des directeur/trices pressenti-e appartient à un établissement localisé à Paris ou sur le site de Lyon – Saint-Étienne : l'arbitrage est effectué par la vice-présidence recherche de l'ENS.

## 2. Information sur la mise à jour des documents en lien avec les dispositions de l'arrêté du 25 mai 2016 (désormais « arrêté »)

- Les précisions apportées par le décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 ont conduit à remanier le formulaire de demande de **césure** (arrêté, art. 14) :
  - ces précisions sont résumées sur la page dédiée du site de l'ED<sup>1</sup> : elles concernent
    - les conditions d'obtention :
      - la période de césure intervient à l'initiative du/de la doctorant-e et ne peut être rendue obligatoire dans le cursus ;
      - la durée ne peut être inférieure à 6 mois ni supérieure à un an ;
      - elle doit être effectuée au moins 6 mois avant la fin de la thèse ;
    - en cas d'obtention, le statut universitaire du/de la doctorant-e :
      - pendant toute la période de césure, le/la doctorant-e demeure inscrit-e dans l'établissement qui lui délivre une carte d'étudiant-e. *NB* : cette disposition nouvelle a des incidences sur l'acquittement de frais d'inscription (se renseigner auprès de l'établissement d'inscription) ;
      - l'établissement s'engage, conformément à la loi en vigueur, à réinscrire le/la doctorant-e dans l'année N+1 à la fin de la période de césure, dans l'hypothèse d'une césure d'un an ;
      - à la fin de la période de césure, il appartient au/à la doctorant-e d'effectuer les démarches administratives de réinscription dans l'établissement où il/elle effectue sa thèse.
  - Le nouveau formulaire mis à jour est en ligne sur cette même page.
- La **convention de formation** (arrêté, art. 12) doit obligatoirement être remplie, signée par le/la doctorant-e et son/sa directeur/trice de thèse puis déposée parmi les « documents complémentaires » de SIGED au cours de la première année *au plus tard* : *l'absence de ce document bloque toute demande de réinscription en D2*. Dans cette convention, dont le formulaire, ainsi que celui de la charte du doctorat, est disponible sur la page « Inscription et réinscription » du site de l'ED<sup>2</sup>, il faut en particulier veiller à ce que *toutes* les rubriques soient correctement renseignées. L'attention est en particulier attirée sur les rubriques suivantes (fréquemment mal renseignées) :
  - art. 4 : présence requise, en Annexe, d'une version courte (2 pages maximum) du projet de thèse ;

<sup>1</sup> <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article138>

<sup>2</sup> <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article105>

- art. 5 : description
  - (5a) des modalités d'intégration au sein de l'unité de recherche d'accueil, précisant notamment comment s'effectue l'accès au laboratoire et à ses équipements et les espaces de travail dont le/la doctorant·e peut disposer > prévoir, dans chaque unité de recherche, un texte standard que le/la doctorant·e insèrera à cet endroit ;
  - (5c) des modalités d'encadrement des recherches, précisant notamment comment s'effectue le suivi de l'avancement du travail doctoral et la fréquence des rencontres entre le/la doctorant·e et son/sa directeur/trice de thèse > cette rubrique est à remplir en concertation avec le/la directeur/trice de thèse, également signataire de ce document ;
- art. 6 : même si les informations données en D1 sont susceptibles d'évolutions ultérieures en fonction du déroulement de la recherche, la présence d'un calendrier *prévisionnel* du projet de recherche est nécessaire ; il est établi en fonction du rythme de la thèse indiqué (art. 3) : sur 3 ans (thèse à temps plein) ou sur 6 ans (thèse à temps partiel) ;
- art. 8 : définition du projet professionnel dans lequel s'inscrit la préparation du doctorat ;
- art. 9 : définition du parcours *individuel* de formation, dans le cadre des obligations prévues dans le règlement intérieur de l'ED<sup>3</sup>.

### 3. Compte rendu de la première réunion de la commission doctorale : point sur les (ré)inscriptions

La première des deux réunions de la commission doctorale chargée d'examiner (i) les demandes d'inscription en D1 et (ii) les demandes de réinscription dérogatoire à partir de D5 a eu lieu le 22 octobre 2018. Parmi les observations générales effectuées au début du compte rendu<sup>4</sup>, O. Ferret signale que l'examen de certains dossiers a été rendu difficile

- pour les demandes d'inscription en D1, en raison de **projets de thèse** trop succincts et/ou lacunaires. Le Conseil définit la liste des questions que tout projet de thèse devra dorénavant obligatoirement aborder : la définition du sujet par rapport à un état de l'art ; la constitution du corpus d'étude ; les principes méthodologiques adoptés ; les motivations qui ont conduit au choix du/de la directeur/trice pressenti·e et l'insertion du projet de recherche dans les activités scientifiques de l'unité d'accueil ; les premiers éléments de bibliographie. Un formulaire standard sera présenté lors de la prochaine réunion du Conseil puis mis en ligne sur le site ; ces exigences seront également stipulées dans le dossier de candidature à un contrat doctoral ;
- pour les demandes de réinscription,
  - en raison de l'utilisation de formulaires obsolètes
    - de la fiche bilan annuelle : le nouveau formulaire, validé par le Conseil de l'ED (réunion du 2 mars 2018, Annexe 2<sup>5</sup>), comporte désormais des demandes d'informations plus circonstanciées de la part des directeur/trices de thèse ;

<sup>3</sup> Voir la page du site : <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article19>

<sup>4</sup> <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article95>

<sup>5</sup> Voir le compte rendu de cette réunion : <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article94>

- du rapport du comité de suivi : le nouveau formulaire a été validé lors de la même réunion du Conseil de l'ED (Annexe 3) ;

**Rappel important** : les formulaires à jour sont en ligne sur le site de l'ED, qu'il s'agisse

- de la **fiche bilan annuelle**<sup>6</sup>, obligatoire à partir de la réinscription en D2 (avec la demande de dérogation à remplir à partir de la réinscription en D5) ;
- du **rapport du comité de suivi**<sup>7</sup>, à partir de la réinscription en D3 ;
- en raison de l'absence de précision avec laquelle ces formulaires ont été remplis :
  - dans la fiche bilan annuelle, notamment dans la partie concernant la demande de réinscription dérogatoire, un avis *véritablement circonstancié* est requis de la part du/de la directeur/trice de thèse ;
  - dans le rapport du comité de suivi,
    - le/la doctorant·e doit remplir avec précision, et actualiser d'année en année, l'Annexe qui répertorie ses activités. *NB* : la présence de cette Annexe est nécessaire pour que les membres du comité prennent connaissance des travaux effectués au cours de l'année écoulée mais aussi depuis le début de la thèse ; cette Annexe a aussi pour fonction de permettre au/à la doctorant·e de constituer progressivement le portfolio rendu obligatoire par l'arrêté (art. 15) ;
    - les membres du comité doivent veiller à indiquer clairement leur avis sur la demande de réinscription et ne pas s'en tenir à des commentaires laconiques, en particulier lorsque la thèse entre en régime dérogatoire.

#### 4. Point sur les formations

- O. Ferret a participé à une réunion organisée à l'UdL sur l'évaluation des formations transversales proposées (4 juillet 2018) : constat a été fait de l'insuffisance des formations inscrites dans l'offre de l'UdL pour les doctorant·es travaillant dans les secteurs disciplinaires des Arts, Lettres et Sciences humaines et sociales (ALSHS). Ce constat confirme la pertinence du choix de 3LA de mettre l'accent sur les formations corrélées à ces secteurs disciplinaires.
- O. Ferret fait le point sur l'état actuel des inscriptions dans les formations :
  - le nombre des inscrit·es est satisfaisant pour les modules TTT1, Biblio 1 et ECRIS-court ;
  - la situation est en revanche plus préoccupante pour ECRIS-long, AngDo et SPRINT : le Conseil, par l'intermédiaire de leurs représentant·es, incite les doctorant·es qui n'auraient pas encore déposé de demandes cette année à privilégier ces trois formations.
- La validation de la **formation** obligatoire à **l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique** (arrêté, art. 3)<sup>8</sup> est désormais possible, depuis la rentrée, notamment en suivant le MOOC de l'UdL.
- À la suite de la réunion de la commission des formations, le Conseil a approuvé (réunion du 13 juin 2018, point 6<sup>9</sup>) l'ouverture cette année d'une nouvelle formation

<sup>6</sup> <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article105>

<sup>7</sup> <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article121>

<sup>8</sup> <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article113>

<sup>9</sup> Voir le compte rendu de cette réunion : <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article94>

sur la **communication scientifique à l'oral sur support visuel** (7h, 2 groupes). L'ouverture de cette formation est toutefois conditionnée par sa prise en charge par un·e collègue membre de l'ED : aucune proposition n'est cependant, à ce jour, parvenue à la direction. En raison des contraintes budgétaires observées (voir, ci-dessous, point 13, questions diverses) et du faible taux de remplissage de certains groupes, il paraît raisonnable de surseoir, cette année, à l'ouverture de cette nouvelle formation.

- O. Ferret rappelle que la MSH Lyon–Saint-Étienne organise des formations sur des thématiques spécifiquement orientées vers les ALSHS, en particulier une formation intitulée « parcours quantitatifs » et une autre intitulée « parcours audio-visuel ». L'inscription se fait en ligne : voir, sur le site, les brèves<sup>10</sup> qui présentent ces possibilités de formations offertes, certes en nombre limité, aux doctorant·es des ED 3LA, Droit, EPIC et Sciences sociales.

## **5. Point sur la rentrée solennelle du 16 janvier 2019, Grand Amphithéâtre de Lyon 2, 14h-17h**

- Malgré l'invitation qu'O. Ferret lui a adressée, suivie, un mois plus tard, d'un message de relance, Bruno Dumont n'a pas répondu à la proposition de prononcer la conférence inaugurale de la rentrée solennelle cette année. D'autres pistes sont à explorer de toute urgence : E. Lloze se propose de prendre contact avec Anne Simon ; le Conseil la remercie de cette initiative.
- Sur proposition des représentant·es des doctorant·es, les informations fournies lors de la seconde partie de la rentrée pourraient être présentées selon des formats différents : dans des stands, en parallèle, sur des questions récurrentes (15h15-16h) ; en séance plénière (16h-17h), sous la forme de « focus », sur des questions jugées prioritaires. Après discussion, le Conseil décide de mettre l'accent cette année sur l'internationalisation du Doctorat : O. Ferret invitera Agnès Bousset, chargée de projet d'internationalisation au sein de l'UdL, à intervenir sur cette question.

Les questions abordées dans les stands seront les suivantes :

- les possibilités offertes par les associations de doctorant·es de l'ED ;
- les dispositifs de financement de la thèse et de l'insertion professionnelle ;
- les laboratoires juniors.

Cette nouvelle organisation permettra de terminer la rentrée à 17h, heure après laquelle nous ne pourrons plus disposer du Grand Amphithéâtre de Lyon 2.

Comme chaque année, un pot sera offert par l'ED à partir de 17h dans le salon Lirondelle.

## **6. Point sur le RESCAM et la mention « recherche-crédation : théâtre »**

- Le point sur les modalités de ré-adhésion de 3LA au Réseau interuniversitaire d'écoles doctorales création, arts & médias est reporté à la prochaine réunion.

---

<sup>10</sup> Parcours quantitatifs : <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?breve291>  
Parcours audio-visuel : <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?breve295>

- Comme annoncé lors de la réunion du 13 juin 2018 (point 7bis<sup>11</sup>), des contacts ont été pris avec les vice-présidences recherche de Lyon 2 (Julie Sermon et O. Ferret), de l'UJM (Christelle Bahier-Porte) et de l'ENS (Olivier Neveux) sur la perspective d'ouverture d'une mention « recherche-crédation : théâtre » au sein des doctorats en arts existants. Le bilan de ces rendez-vous sera effectué lors de la prochaine réunion, à laquelle les collègues impliqués seront invités pour traiter ce point à l'ordre du jour.

## 7. Journée doctorale sur l'éthique et la responsabilité scientifique, mercredi 15 mai 2019, 10h-17h (lieu à préciser) : appel à communications et organisation matérielle (voir Annexe 2)

- Même si la mise en ligne du MOOC de l'UdL sur l'« Éthique de la recherche » (voir, ci-dessus, point 4) pourrait à première vue rendre superflue l'organisation d'une journée doctorale sur ces questions, la nature même du format adopté ainsi que la prise de connaissance des contenus proposés dans ce MOOC incitent plutôt à maintenir ce projet en concevant les échanges sous la forme d'ateliers encourageant les interactions sur des objets de recherche relevant des ALSHS.
- Un appel à participation (voir, ci-dessus, Annexe 2) est présenté et discuté en séance en vue de sa large diffusion auprès des doctorant·es de 3LA notamment *via* le site de l'ED<sup>12</sup>.
- Calendrier :
  - clôture de l'appel à participation : 15 janvier 2019 ;
  - publication du programme des ateliers : courant mars.

## 8. Résultats de la campagne de mobilité internationale IDEXLYON 2019 (voir Annexe 3)

À la suite des travaux de la commission d'attribution de l'UdL, les résultats de la campagne de candidatures pour le programme de mobilité doctorale IDEXLYON 2019, organisée entre le 2 juillet et le 15 octobre 2018<sup>13</sup>, ont été publiés sur le site de l'ED<sup>14</sup> (voir, ci-dessus, Annexe 3) :

- **Mobilité entrante** : parmi les 3 candidatures classées, deux ont été retenues (l'une en provenance de Tunis, accueillie au CELEC pendant 6 mois ; l'autre en provenance de Montréal, accueillie à l'IHRIM, Lyon 2, pendant 6 mois).
- **Mobilité sortante** : parmi les 3 candidatures classées, une seule a été retenue (IHRIM, UJM, vers Montréal, 6 mois).

Si le nombre des bourses pour la mobilité entrante est identique par rapport à l'an dernier, on peut regretter que l'UdL n'ait attribué cette année à 3LA qu'une seule bourse pour la mobilité sortante. Renseignements pris, O. Ferret précise toutefois que la commission de l'UdL

---

<sup>11</sup> Voir le compte rendu de cette réunion : <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article94>

<sup>12</sup> <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?breve296>

<sup>13</sup> <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?breve283>

<sup>14</sup> <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?breve294>

- a veillé à respecter les équilibres entre les ED en fonction du nombre total de mois (18 mois pour 3LA) : les séjours longs étant privilégiés, le nombre des bourses est par conséquent plus réduit ;
- a systématiquement retenu les candidatures classées en première position sous réserve qu'elles remplissent les critères indiqués dans le dossier.

Parmi les quatre critères définis par l'UdL pour l'attribution de ces bourses, deux s'avèrent, à l'usage, déterminants :

- le lien avec la politique internationale de l'UdL, qui définit des partenariats privilégiés avec le Japon, la Chine, le Canada, le Brésil et le plateau universitaire lémano-transalpin ;
- le lien avec l'Espace Européen de la Recherche, qui conduit à privilégier les dossiers indiquant la mise en place d'une cotutelle.

### 9. Reconnaissance du parcours international des doctorant-es (hors dispositif de cotutelle)

Dans le prolongement de l'annonce faite lors de la réunion du 2 mars 2018 (point 4<sup>15</sup>), le comité doctoral de l'UdL a donné son accord à l'élargissement du label européen à une reconnaissance de la mobilité internationale pendant la thèse, sous la forme d'un supplément au diplôme, *quel que soit le pays*.

Les conditions d'obtention ainsi que la procédure, présentées lors de la réunion du collège doctoral de l'UdL le 3 octobre 2018, sont indiquées sur une page dédiée du site de l'ED<sup>16</sup> :

- Conditions :
  - Séjour d'au moins 3 mois dans un laboratoire étranger ;
  - Production de rapports préliminaires rédigés par deux rapporteur-es de deux établissements différents étrangers (qui ne font pas nécessairement partie du jury) ;
  - Présence, dans le jury, d'au moins un membre d'un établissement étranger ;
  - Soutenance effectuée en partie dans une autre langue que le français.

*NB* : la langue de rédaction du manuscrit doit respecter les règles fixées par l'établissement d'inscription et/ou l'École doctorale.

- Procédure : le formulaire de demande (en ligne sur la page du site) est à joindre au dossier de soutenance (qui comporte la proposition des rapporteur-es et des membres du jury) lors de son dépôt auprès de l'établissement d'inscription.

Les règles relatives à la langue de rédaction du manuscrit étant laissées à l'appréciation des établissements et/ou de l'ED, le traitement de cette question, désormais urgente, sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil. Les décisions prises seront explicitées, par voie d'avenant, dans le règlement intérieur de 3LA.

---

<sup>15</sup> Voir le compte rendu de cette réunion : <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article94>

<sup>16</sup> <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article139>

## 10. Examen de trois demandes de rédaction de thèse dans une autre langue que le français

Le Conseil examine les trois demandes parvenues à la direction de l'ED en vue de la rédaction et de la soutenance de thèses en langue anglaise :

- Parichart Charernwivatthanasri (D4, Lyon 2, CRTT, dir. Vincent Renner) ;
- Krishna Parajuli (D4, Lyon 2, DDL, dir. Anetta Kopecka) ;
- Magdalena Lemus Serrano (D3, Lyon 2, DDL, dir. Françoise Rose).

Le Conseil donne un avis favorable à ces trois demandes.

## 11. Examen de la demande d'association à 3LA d'une collègue américaine

À l'initiative de Jean Kempf, le Conseil examine la demande émanant de Mme Rachel McLean Sailor, *associate professor* à l'université du Wyoming (UYWO), pour être associée à l'ED. Les motifs avancés sont les suivants :

- Mme Sailor a assuré, de janvier à mai 2018, des enseignements à la Faculté des Langues de Lyon 2 dans le cadre d'un échange mis en place avec son université (J. Kempf assurait au même moment des enseignements à l'UWYO) ;
- plusieurs échanges scientifiques sont actuellement développés entre Lyon 2 et l'UWYO ;
- une association officielle à 3LA permettrait de faciliter l'établissement de cotutelles avec cette université.

O. Ferret rappelle que, Mme Sailor ayant la possibilité d'encadrer des thèses dans son université, il ne peut s'agir d'un *rattachement* à 3LA, qui impliquerait que toutes les thèses dirigées par la collègue soient rattachées à l'ED. La demande, qui concerne une *association* – sur le modèle des membres associés à nos unités de recherche –, constitue un précédent : elle contribuerait indéniablement, en terme de visibilité, à l'internationalisation de 3LA – volet que les ED sont vivement incitées à développer. Pour que 3LA puisse valoriser cette dimension internationale de ses activités, notamment sur son site web, il apparaît cependant indispensable qu'il ne s'agisse pas d'un cas unique : il serait nécessaire que d'autres associations soient formalisées dans les mois qui viennent à partir des contacts informels que nous entretenons avec des collègues des universités étrangères.

Avant de se prononcer, les membres du Conseil souhaitent bénéficier d'éclairages complémentaires, en particulier sur les incidences d'une éventuelle association sur la mise en place de thèses en cotutelle. Ce point sera à nouveau inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion : O. Ferret adressera à J. Kempf une invitation pour traiter ce point afin qu'il puisse apporter les précisions nécessaires.

## 12. Premiers échanges sur l'évaluation de l'ED par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (HCERES)

*Préambule* : en raison de l'inflation, au cours des dernières années, des points inscrits à l'ordre du jour des réunions du Conseil, à propos desquels il s'agit de préserver des temps de discussion, à laquelle s'ajoute, cette année, la préparation du dossier d'évaluation à déposer auprès de l'HCERES à la rentrée 2019, qui revêt une importance stratégique spécifique, O. Ferret propose la tenue d'une quatrième réunion du Conseil, programmée en avril 2019.

Le calendrier de la procédure d'évaluation des ED par l'HCERES est pour l'instant incertain. À la demande des cinq établissements (dont Lyon 3, l'UJM et l'ENS) constitutifs de la future université cible créée dans le cadre de l'IDEX, l'évaluation des établissements est décalée de 18 mois environ, disposition qui ne concerne cependant pas l'évaluation des unités de recherche. Un éventuel décalage de l'évaluation des formations (dans laquelle entre celle des ED) est actuellement soumis à l'arbitrage du Ministère. Si les ED restent évaluées dans la vague A, le dossier complet (comportant une partie bilan *et* une partie projet) est à transmettre à l'HCERES à la mi-septembre 2019, ce qui suppose une transmission en amont à l'UdL en juin 2019.

Les documents en vue de l'évaluation de la vague A sont disponibles sur le site de l'HCERES : <https://www.hceres.fr/MODALITES-D-EVALUATIONS/Campagne-d-evaluation-2019-2020/Modalites-de-la-campagne-d-evaluation-2019-2020-vague-A>

Le dépôt du dossier d'évaluation doit utiliser l'intitulé de l'ED proposé pour le prochain contrat. Or la future université cible a annoncé vouloir délivrer son propre doctorat. Cela étant, y aura-t-il une ou plusieurs écoles doctorales dans les secteurs disciplinaires actuellement couverts par 3LA ? Quel(s) en sera (en seront) le (les) établissement(s) porteur(s) ? Y aura-t-il une redéfinition du périmètre disciplinaire de cette (ces) ED ? Il n'est pas exclu que Lyon 2 dépose des projets d'ED, l'université cible ayant déclaré avoir une conception *autre* de la recherche doctorale (financement, durée, conditions de formation).

En l'absence de réponses à ces questions, et en raison des incertitudes constatées au niveau du calendrier de dépôt du projet, la seule démarche possible, dans l'état actuel de la situation, est la préparation du bilan qui sera quoi qu'il en soit demandé en septembre 2019.

Le calendrier de travail suivant est adopté :

- au cours des échanges qui suivent, O. Ferret passe en revue les points qui lui paraissent problématiques parmi la liste des questions à traiter dans la partie bilan (autoévaluation d'une école doctorale) du dossier d'évaluation, structurée en trois parties : (1) Fonctionnement et adossement scientifique de l'École ; (2) Encadrement et formation des doctorant-es ; (3) Suivi du parcours individuel des docteur-es. Ces échanges permettent d'apporter des éléments de réponses sur les principaux points évoqués ;
- lors de la prochaine réunion (février), une ébauche de bilan sera présentée et discutée en séance ;
- lors de la réunion supplémentaire suivante (avril), une version provisoirement définitive du bilan sera soumise à l'examen du Conseil ;
- s'il s'avère que le projet est à remettre dans les délais indiqués pour la vague A, il sera élaboré entre avril et juin : une version provisoirement définitive du projet sera soumise à l'examen du Conseil lors de la dernière réunion de l'année (juin).

### 13. Questions diverses

- **Autres informations fournies lors de la réunion du Collège doctoral de l'UdL du 21 novembre 2018**
  - **Budget**
    - les dates de clôture de l'exercice budgétaire 2018 sont connues : aucune dépense ne peut plus être engagée depuis le 23 novembre ; aucune facture pour mise en paiement ne pourra être transmise après le 3 décembre.

- Conséquence : les accords de financement donnés à des doctorant·es qui, malgré les relances effectuées, n'auront pas, *avant le 30 novembre*, fait parvenir à la gestionnaire financière, Syhiem Bounouna, les factures originales pour remboursement seront annulés.
- Sous réserve de pointage plus en finesse, et en raison d'un retard d'environ 2 mois de la mise en paiement des factures par le service financier de l'UdL, l'état de liquidation du budget de 3LA, après le budget rectificatif (BR) de septembre 2018, est actuellement le suivant :
  - investissement : les 2 000 € initialement prévus ont été reversés dans le budget de fonctionnement ;
  - personnel : 1 200 € en principe dépensés (vacations administratives de soutien à la mise en œuvre des formations) ;
  - fonctionnement : en raison du nombre des subventions (pour les missions individuelles et l'organisation collective de manifestations scientifiques) accordées cette année, l'enveloppe (30 196 + 2 000 (report de l'investissement) = 32 196 €) a été insuffisante : on constate un déficit de 3 300 € environ.  
*NB* : sur le budget 2019, 1 450 € ont d'ores et déjà été engagés pour soutenir des manifestations qui doivent se dérouler entre novembre 2018 et mars 2019.
- Grâce à la solidarité entre ED, l'ED MATÉRIAUX consent à 3LA un don de 800 €, qui devrait légèrement atténuer ce déficit.
- La réouverture des crédits aura lieu le 14 janvier 2019 pour le budget 2019. En raison de la décision prise par le collège doctoral de l'UdL de maintenir, pour les deux années qui viennent, les clés de répartition utilisées pour la définition du montant du budget des ED, le budget 2019 de 3LA sera stable. L'UdL prévoit de demander, dès décembre 2018, la ventilation (équipement / personnel / fonctionnement) envisagée pour le budget 2019. Dans cette éventualité, O. Ferret demande au Conseil l'autorisation d'effectuer cette répartition en consultant le bureau de l'ED car la prochaine réunion du Conseil n'aura pas lieu avant cette échéance. *NB* : en principe, cette structure budgétaire pourra être modifiée par BR en septembre 2019 : ces modifications éventuelles seront examinées lors de la réunion de printemps du Conseil (juin).
- Les résultats de l'**enquête sur l'insertion des docteur·es de l'année 2014** ont rendus publics par l'UdL. O. Ferret en effectuera la présentation lors de la prochaine réunion du Conseil (février) : ces éléments permettront de construire la réponse apportée aux demandes qui concernent cette question dans le bilan pour l'HCERES (voir, ci-dessus, point 12).
- L'UdL a mis en place, sous la responsabilité d'Oriane Lorne, un **Pôle carrière des docteur·es** destiné à faciliter leur évolution professionnelle. Les doctorant·es et jeunes docteur·es peuvent s'adresser à cette structure.
- **Discussion sur le projet le nouveau montant des droits d'inscription des étudiant·es étranger·es (hors Union européenne)**  
La résolution suivante est soumise au vote des 21 présent·es et représenté·es :

Le Conseil de l'ED 484 (3LA), réuni en séance le 29 novembre 2018, ayant pris connaissance de l'annonce, faite par le gouvernement, d'une prochaine augmentation substantielle des droits d'inscription à l'Université pour les étudiant·es étranger·es hors Union Européenne, exprime sa profonde opposition à cette mesure et demande que les droits d'inscription à l'Université ne soient pas augmentés, quelle que soit l'origine des doctorant·es.

20 voix pour ; 1 abstention.

La séance est levée à 15h55.

Le directeur de l'ED,

Olivier Ferret



## Contrats doctoraux (2018-2021)

## Contrats doctoraux sur contingent des établissements

**Université Lumière Lyon 2 (6 contrats)**

- Francesca CAPASSO (dir. L. Vancheri, Passages XX-XXI), « Cinéma du messianisme et puissance messianique du cinéma. Approches esthétiques et politiques » (section 18 du CNU)
- Astrid CHABRAT-KAJDAN (dir. B. Hamidi-Kim, Passages XX-XXI), « Quand le théâtre écrit le conflit israélo-palestinien. Enjeux et défis des partenariats des scènes européennes avec les scènes parisiennes » (section 18 du CNU)
- Minella DUZEROL (dir. F. Rose, DDL), « Sociogrammaire du martiniquais » (section 07 du CNU)
- Marceau LEVIN (dir. O. Bara, IHRIM, et A. Glinoyer, Sherbrooke, Canada), « Le monde littéraire en représentation sous le Second Empire : les écrivains au miroir de la littérature panoramique » (section 09 du CNU)
- Louis MARITAUD (dir. S. Teston-Bonnard et I. Colón de Carvajal, ICAR), « La compétence d'interaction des soignants en psychiatrie : analyse comparative des séquences de discours représenté dans des conversations patients-soignants » (section 07 du CNU)
- Léa MOUTON (dir. A. Vittrant, DDL), « Une grammaire descriptive du hmong noir, langue hmong-mien du Nord Vietnam » (section 07 du CNU)

**Université Jean-Moulin Lyon 3 (2 contrats)**

- Marie-Anaïs GUÉGAN (dir. G. Bonnet, Marge), « Écrire sur Internet : dispositifs d'écriture, auctorialité et poétique des textes » (section 09 du CNU)
- Joséphine VAUTHIER (dir. Ch. Nicolas et I. Boehm, HiSoMA), « La substantivation des adjectifs en latin et en grec ancien » (section 08 du CNU)

**Université Jean-Monnet Saint-Étienne (1 contrat)**

- Lydia ECHEVERRIA (dir. D. Méaux, CIEREC), « Les collectifs de photographes en France dans les années 1980 » (section 18 du CNU)

*Contrat Présidence*

- Madeleine SAVART (dir. D. Reguig, IHRIM, et J. Sribnai, Montréal, Canada), « Langues de l'Autre et représentations anthropologiques dans les récits viatiques authentiques ou imaginaires au XVII<sup>e</sup> siècle » (section 09 du CNU)

**École Normale Supérieure de Lyon (2 contrats)**

- Katia DARMAUN (dir. E. Prak-Derrington et A. Rabatel, ICAR), « Analyse pragma-énonciative de la textualité endophasique : altérité/identité et rythme dans *La Mort de Virgile* de Hermann Broch » (section 12 du CNU)
- Hisato KURIWAKI (dir. E. Dayre, CERCC), « L'intertextualité dans *L'Idiot de la famille*. Sartre, Flaubert et au-delà » (section 10 du CNU)



## Contrats doctoraux (2018-2021)

**Contrats doctoraux spécifiques normaliens**

- Romain BECKER (dir. A. Lagny, IHRIM, ENS de Lyon), « Légitimer la BD en Allemagne : l'exemple des éditeurs Reprodukt et Edition Moderne » (section 12 du CNU)
- Virginie BERTHEBAUD (dir. R. Graziani, IAO, ENS de Lyon), « Littérature et environnement en Chine : préservation de la nature et de la culture rurale dans la littérature contemporaine du Xinjiang et du Gansu » (section 15 du CNU)
- Madeleine BROSSIER (dir. J. Thélot, Marge, Lyon 3), « “Un marcheur voûté par ses doutes” : la mélancolie et la traversée du nihilisme dans l'œuvre de Philippe Jaccottet » (section 09 du CNU)
- Matthias GILLE LEVENSON (dir. C. Heusch, CIHAM, ENS de Lyon), « La version B du *Regimiento de los principes glosé* (1374-1494). Étude et éditions de la partie sur le gouvernement de la cité par temps de guerre (III, 3) » (section 14 du CNU)
- Sacha GRANGEAN (dir. I. Moreau, IHRIM, ENS de Lyon), « Repenser le corps féminin dans les traités médicaux du XVII<sup>e</sup> siècle sous le regard de Pierre Bayle et François de La Mothe Le Vayer » (section 09 du CNU)
- Natacha LASORAK (dir. V. Guignery, IHRIM, ENS de Lyon), « Lignes et contours de “Home” : représenter le foyer dans la littérature contemporaine du sous-continent indien » (section 11 du CNU)
- Juliette GAILLEMAIN-MEEUS (dir. B. Delignon, HiSoMA, ENS de Lyon), « La *frugalitas* chez Horace : réappropriation poétique d'un trait culturel, moral et politique » (section 08 du CNU)
- Emma MERABET (dir. J. Sermon, Passages XX-XXI, Lyon 2), « Le devenir-installation du théâtre : penser ce qui anime la scène post-anthropocentrique » (section 18 du CNU)
- Madeleine PHAM-THANH (dir. N. Davie, IHRIM, Lyon 2), « L'engagement de Helen Macfarlane dans la presse révolutionnaire britannique, 1850-1851 » (section 11 du CNU)



## Journée d'études sur l'éthique de la recherche et la responsabilité scientifique

Mercredi 15 mai 2019, 10h-17h, *lieu à préciser*

Dans le prolongement des apports théoriques du MOOC de l'Université de Lyon sur l'« Éthique de la recherche » et afin d'approfondir, du côté des disciplines relevant des arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales (ALL-SHS), les réflexions présentées à partir d'exemples fréquemment tirés des sciences exactes ou expérimentales, l'ED 3LA organise une journée d'études sur l'éthique de la recherche et la responsabilité scientifique.

Même si ces questions pourront, à l'occasion, être évoquées, l'accent ne sera pas prioritairement mis sur *l'intégrité scientifique*, qui implique le respect de normes partagées garantissant la qualité (originalité, fiabilité, authenticité) des productions de la recherche : elles ont notamment été abordées dans la conférence inaugurale prononcée par Michelle Bergadaà lors de la rentrée solennelle du 17 janvier 2018 (<http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article119>). On s'intéressera surtout aux questions relatives à *l'éthique* et à la *responsabilité scientifique*, qui sont sous-tendues par **deux types d'enjeux** largement convergents : ces questions engendrent une réflexion sur les valeurs et finalités d'une recherche telle qu'elle est définie dans un projet et mise en œuvre, au sein d'une institution, par des pratiques,

- réflexion qui, d'une part, prend notamment pour horizon **le sens de cette recherche (sa pertinence, ses incidences écologiques, économiques, sociales, politiques) par rapport à des attentes sociétales**
- et qui, d'autre part, parce que le savoir engage des formes de pouvoir, se traduit en termes de **responsabilité scientifique**.

Cette journée a d'abord pour objectif de susciter autour de ces questions un dialogue entre doctorant-es, à partir des situations concrètes (objets, modalités scientifiques) rencontrées dans le cadre de leurs recherches en cours. C'est pourquoi les discussions se dérouleront sous la forme d'ateliers, organisés par des modérateur/trices, dont les thématiques seront définies en fonction des propositions reçues.

Pourront être privilégiées, sans exclusive, les situations suivantes :

- recherche portant sur des objets soulevant des questions liées à la propriété des données recueillies et/ou des productions culturelles exploitées ;
- recherche impliquant (entretiens et/ou collecte de données sur le terrain) des personnes dans le respect de leur dignité, de leur autonomie, de leur vie privée, du principe de non-discrimination : modalités d'obtention de leur consentement, de leur implication dans le protocole de recherche (et capacité du/de la chercheur/euse à rendre compte de la définition de ce protocole) ; perspective d'une restitution des résultats de la recherche auprès des personnes concernées ;
- recherche impliquant le recours aux outils numériques : modalités de collecte, de traitement, de stockage, de diffusion auprès de la communauté scientifique en vue de leur réutilisation future ; questions liées à la protection et à l'éventuelle confidentialité des données ;
- recherche prenant des formes ou reposant sur des dispositifs spécifiques : recherche participative (voire recherche-action) ; recherche financée par une institution privée, avec le surgissement éventuel de conflits d'intérêts mettant en question l'indépendance et l'impartialité du/de la chercheur/euse.

Au sein des ateliers, les échanges seront précédés par la présentation, par les participant·es, en une dizaine de minutes, de leur situation de recherche et des questions d'éthique et de responsabilité scientifique qu'elle soulève.

Les propositions d'interventions sont à adresser ([Olivier.Ferret@univ-lyon2.fr](mailto:Olivier.Ferret@univ-lyon2.fr)) **avant le 15 janvier 2019** : le programme prévisionnel de la journée sera présenté lors de la rentrée solennelle de l'ED, le 16 janvier, et le programme définitif sera diffusé, sur le site de l'ED, dans le courant du mois de mars.



### ANNEXE 3

#### Bourses de mobilité doctorale IDEXLYON 2019

#### Mobilité entrante : 2 dossiers retenus

NOM	Établissement d'inscription	Établissement d'accueil	UR	Séjour
KHARMACHI, Emna	Tunis S. Kassab-Charfi	UJM E. Lloze	CELEC	6 mois
TARDIF, Marie-Pier	UQAM C. Savoie	Lyon 2 Ch. Planté	IHRIM	6 mois

#### Mobilité sortante : 1 dossier retenu

NOM	Établissement d'inscription	Établissement d'accueil	UR	Séjour
SAVART, Madeleine	UJM D. Reguig	Montréal J. Sribnai	IHRIM	6 mois